

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Retiré

AMENDEMENT

N° AS81

présenté par

Mme Levavasseur, M. Bentz, M. Catteau, M. Frappé, Mme Lavalette, Mme Mélin,
M. Taché de la Pagerie, M. Marchio, M. Muller, Mme Auzanot, M. Baubry, Mme Bordes,
Mme Diaz, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Lorho,
M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Les zones réservées aux soins de ce centre de santé et ses équipements sont entièrement accessibles et adaptées aux personnes en situation de handicap. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rassemblement National souhaite assurer l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux installations relatives à la santé.

En effet, la garantie d'un accès sans entrave aux zones réservées aux soins du centre de santé et à ses équipements est essentielle pour les athlètes handicapés participant aux futurs Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

Les athlètes en situation de handicap ont souvent des besoins de santé spécifiques liés à leur handicap, et il est donc crucial que la Polyclinique Olympique et Paralympique, qui est destinée aux membres des délégations ainsi qu'aux personnes accréditées, soit en mesure de répondre à ces besoins.

Il est donc nécessaire que les zones réservées aux soins soient entièrement accessibles et adaptées aux personnes souffrant de handicap.

Nous devons permettre aux athlètes paralympiques d'accéder à la Polyclinique sans qu'ils aient à rencontrer d'obstacles tels que ceux auxquels ils sont déjà fréquemment confrontés dans la vie de tous les jours, tels que des escaliers, des ascenseurs trop étroits, des toilettes inaccessibles, ou encore des équipements médicaux inadaptés.

Cet amendement, rédigé avec l'appui de Collectif Handicap, vient donc, en amont, anticiper cette bonne accessibilité.